

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/07/2010

Réception par le Prefet : 05/07/2010

Publication : 09/07/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-9-6-2

Séance du vendredi 2 juillet 2010

### **C251 ET C751 GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable :

- ❖ à la promotion d'un marché du terroir au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de Brisach pour un montant de 502 € (montant éligible de 1.004 €, taux d'aide de 50 %), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C751, Chapitre 65 Nature 65734 Fonction 738.
- ❖ à l'aménagement d'un sentier d'interprétation au bénéfice de la commune de Bergheim pour un montant de 10.416 € (montant éligible de 26.040 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C251, Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 02 JUILLET 2010

**Actions GERPLAN (E)  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03787	<b>BERGHEIM</b> Aménagement d'un sentier d'interprétation à Bergheim	26 040,00	40%	10 416,00
			Total	10 416,00



Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 02 JUILLET 2010

**Actions GERPLAN (F)  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
GPL03804	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH</b> Promotion d'un marché du terroir	502,00
Total		502,00